

LE VÉRIDIQUE

OU COURIER UNIVERSEL.

Du 14 FLORÉAL, an 5^e. de la République française.
(Samedi 29 AVRIL 1797, (vieux style.)

(DICERE VERUM QUID VERAT ?)

Lettre du général Hoche annonçant les nouveaux succès de l'armée de Sambre et Meuse. — Confirmation officielle de la signature des préliminaires de paix. — Lettre sur la nécessité de protéger la religion dans l'état. — Lettre du général Buonaparte au doge de Venise pour lui demander réparation des outrages commis envers les français — Motion pour le rapport de toutes les loix anti-constitutionnelles, etc.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

ITALIE.

Milan, 19 avril. Les nuages que l'on avoit cherché à élever sur le sort de l'Italie, sont parfaitement dissipés. Plusieurs perturbateurs, agens de l'Autriche, ont été arrêtés. Un nouvel arbre de la liberté a été planté sur la place de la Fontaine; et la lettre suivante de Buonaparte a merveilleusement secondé les mesures prises par l'administration.

Le général en chef Buonaparte, à l'administration de la Lombardie.

Au quartier général de Scheffling, 16 germinal an V.

Vous me demandez la garantie de votre liberté future! les victoires que remporte chaque jour l'armée d'Italie ne vous la garantissent-elles pas assez? chacune de nos victoires donne une base à l'édifice de votre constitution.

Plusieurs victoires signalant l'ouverture de cette dernière campagne, une multitude de prisonniers, la conquête de trois provinces des états héréditaires, tout cela ne vaut-il pas une déclaration désormais puérile et puisque vous ne pouvez douter ni de l'intérêt, ni de la volonté prononcée qui portent le gouvernement français à vous déclarer libres et indépendans?

Occupez-vous de l'instruction et du bonheur du peuple; portez au complet les légions lombardes et polonaises; profitez du moment que les armées françaises occupent l'Italie pour constituer une puissance militaire, sans laquelle vous n'aurez ni indépendance ni liberté.

Je vous prie de croire aux sentimens d'estime qui me font désirer de vous obliger, et de concourir en quelque chose à la liberté de l'Italie. *Signé BUONAPARTE.*

Buonaparte, général en chef de l'armée d'Italie, au sérénissime doge de la république de Venise.

Au quartier général de Judenburg, le 20 germinal an V.

Dans toute la Terre Ferme les sujets de la sérénissime république sont sous les armes; le cri de ralliement est *mort aux français!*

Le nombre des soldats de l'armée d'Italie, qui en ont été la victime, se monte déjà à plusieurs centaines. Vous

affectez en vain de désavouer les attroupemens que vous-même avez préparés. Croyez-vous que quand j'ai pu porter nos armes au cœur de l'Allemagne, je n'aurai pas la force de faire respecter le premier peuple du monde? Pensez-vous que les légions d'Italie puissent souffrir les massacres que vous excitez? Le sang de nos frères d'armes sera vengé; et il n'est pas un seul bataillon français qui, chargé de cette mission généreuse, ne se sente trois fois plus de courage et de moyens qu'il ne lui en faut pour vous punir. Le sénat de Venise a répondu par la plus noire perfidie à notre générosité soutenue à son égard.

Je prends le parti de vous envoyer mes propositions par l'un de mes aides-de-camp et chef de brigade: *la guerre ou la paix.* Si vous ne prenez sur-le-champ toutes les mesures pour dissiper les attroupemens; si vous ne faites au plutôt arrêter et remettre entre mes mains les auteurs des meurtres qui se commettent, la guerre est déclarée.

Le turc n'est pas sur vos frontières; aucun ennemi ne vous menace; et cependant vous avez fait arrêter, de dessein prémédité, des prêtres pour faire naître un attroupement, et le tourner contre l'armée. Je vous donne vingt-quatre heures pour le dissiper: les tems de Charles VIII sont passés.

Si, malgré la bienveillance que vous a montré le gouvernement français, vous me réduisez à vous faire la guerre, ne pensez pas que le soldat français, comme les brigands que vous avez armés, aille ravager les champs du peuple innocent et malheureux de la Terre-Ferme: non, je le protégerai, et il bérira jusqu'aux forçats qui auront obligé l'armée française de l'arracher à votre tyrannique gouvernement. *Signé BUONAPARTE.*

Pour copie conforme,

L'adjutant-général LEBLERC.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.
NOUVELLES OFFICIELLES.
ARMÉE DE SAMBRE ET MEUSE.

Le général en chef, au directoire exécutif.

Au quartier général de Giessen, 3 floréal an V.

Citoyens directeurs, je m'étois trompé en vous an-

nonçant que les ennemis tiendroient sur la haute Lahn. Le général Olivier s'est hier emparé de Wetzlaer ; et avec la cavalerie de l'avant-garde seulement, nous nous sommes rendus maîtres du poste important de Giessen. Les ennemis le défendoient : nous avions à passer une rivière considérablement augmentée par les crues d'eau, et notre marche ayant été fort longue, toute l'infanterie étoit à plus de trois lieues derrière nous.

Après avoir fait les reconnoissances nécessaires, Championnet et Salm, à la tête de deux régimens de dragons, passèrent au gué d'Atzbach, afin de tourner les ennemis par leur gauche. Klein passa à Wirmot avec deux autres régimens de la même arme pour se porter à Stemberg, tandis que Ney, ne consultant que son courage, attaqua de front une ville fortifiée et défendue par de l'infanterie. Bientôt les ennemis prirent la fuite, et ils furent poursuivis, malgré l'épaisseur des bois, jusqu'à la position de Stemberg, où ils essayèrent de se rallier. Nous combattîmes là jusqu'à la nuit.

Le général Salm, accompagné de son aide-de-camp et d'une vingtaine de dragons, fit déposer les armes à trois cent dix-sept hommes d'infanterie, dont deux officiers, et prit deux pièces de canon. Ce corps défendoit un village. Le brave général Ney, dont le cheval s'est abattu dans une charge en voulant sauter un large fossé, a été fait prisonnier ; mais il n'est pas blessé. Je l'ai réclamé sur-le-champ.

Nous nous portons aujourd'hui sur Nidda.

Signé L. HOCHÉ.

Au quartier général à Fridberg,
4 floréal an 5.

Le général en chef de l'armée de Sambre et Meuse, au directoire exécutif.

Citoyens directeurs, nous avons hier contraint l'ennemi à repasser la Nidda ; le général Lebfvre, à la tête de sa brave division, a franchi cette rivière que l'élite de la cavalerie impériale entreprit en vain de défendre. Nos braves chasseurs à cheval alloient entrer pêle-mêle dans Francfort, lorsque Lebfvre reçut du général ennemi l'avis que les préliminaires de la paix venoient d'être signés ; ce qu'on venoit d'apprendre à l'armée autrichienne, par un courrier m'apportant de la part du général Berthier, la lettre dont copie est jointe à la présente.

Le général Lebfvre, aussi humain que valeureux, crut devoir arrêter l'effusion du sang, et consentit, ainsi que lui proposoit l'ennemi, à suspendre le combat jusqu'au retour d'un officier qu'il me dépêcha sur-le-champ. Je confirmai ce qu'il avoit fait, ne pouvant plus douter de la nouvelle qui m'étoit apportée. Les armées sont en présence, disposées à faire leur devoir.

J'ai pourtant été contraint de faire aujourd'hui un mouvement sur ma droite pour resserrer la ligne. J'avois appris cette nuit, que l'ennemi avoit, dans la journée d'hier, rassemblé beaucoup de cavalerie, avec laquelle il pensoit pouvoir arrêter la marche du général Lebfvre ; j'ai donc porté plusieurs escadrons dans les environs de Fridberg, où j'attends les événemens et vos ordres.

J'ai cru devoir proposer aux généraux ennemis d'arrêter une ligne de démarcation pour les armées, derrière laquelle elles attendroient les ordres ultérieurs de leur

gouvernement respectif. Nous avons fait hier deux cent cinquante ou trois cents prisonniers.

Signé L. HOCHÉ.

Au quartier général de Keiss, près Leoben,
le 29 germinal an 5.

Le général de division, chef de l'état-major, au général en chef, commandant l'armée de Sambre et Meuse.

Général, le général en chef Buonaparte me charge de vous prévenir qu'aujourd'hui, à deux heures du matin, les préliminaires de la paix entre la république française et sa majesté l'empereur, viennent d'être signés à Leoben, par MM. le major-général Morveldt, le baron Vincent et le marquis de Gallo, chargés de pouvoirs de l'empereur, et par le général en chef de l'armée d'Italie, Buonaparte, pour la république française.

Je ne perds pas un seul instant, général, pour vous faire part officiellement de cette nouvelle, afin que vous fassiez vos dispositions en conséquence.

Le général en chef Buonaparte enverra demain un officier au directoire. Cet officier vous fera connoître les conditions des préliminaires.

Salut et fraternité, Signé Alex. BERTHIER.

Pour copie conforme, Signé L. HOCHÉ.

PARIS, 10 floréal.

Des cultes.

En lisant aujourd'hui dans un journal un article bien tranchant, bien dur, bien dogmatique sur la liberté des cultes, je me suis dit, dès la première phrase : Il est certainement l'ouvrage de quelqu'un de ces pauvres économistes, qui ont eu la prétention tant basouée de régir les états par leur doctrine, de l'évidence, du produit net et de l'impôt unique ; et qui jusqu'à présent n'ont réussi qu'à les ruiner et à les bouleverser. Je ne me suis pas trompé ; l'article porte le nom d'un des affiliés de la secte. Il établit trois propositions, qu'il énonce comme des oracles irréfragables.

Point de religion dominante : Qui ose déclarer sa religion dominante et la constituer telle, est un tyran.

Point de salaire de la part du gouvernement, aux ministres du culte.

Il est juste néanmoins d'en exiger un acte de soumission, une promesse de fidélité.

Je vais jeter un coup-d'œil rapide sur chacune de ces trois propositions. L'orgueil avec lequel on enjoint de les adopter, sous peine de crime de lèse-philosophie, ne m'imposera point. Ces prétendus philosophes, ces précepteurs du genre humain, n'inspirent plus que la pitié, depuis qu'on a fait un si déplorable essai de leur théorie.

Si c'est tyrannie que d'établir ou de maintenir une religion dominante, tous les gouvernemens de la terre se sont rendus coupables de tyrannie. Chez toutes les nations policées, nous trouvons une religion dominante, non pas intolérante, persécutrice ; ces trois expressions ne sont pas et ne doivent pas être synonymes. Mais une religion qui fut, ou qui est celle du grand nombre, celle qui domine sur le cœur et l'esprit du plus grand nombre ; souvent même nous y trouvons une religion unique, c'est-à-dire une religion adoptée par l'universalité du peuple. Telle étoit, avant Luther et Calvin, la religion catholique dans presque toute l'Europe.

Protéger, maintenir, favoriser une religion, est une œuvre de sagesse et de raison. C'est empêcher la discorde qui naît trop souvent de la différence des opinions religieuses, de s'introduire dans l'état. L'histoire atteste combien celles de Luther et de Calvin ont été fatales au monde. Il y a plus d'un siècle que Bossuet nous a prédit qu'elles couvriroient l'univers de la lépre de l'athéisme, et sa prédiction est presque accomplie.

Si l'on doit faire tous les efforts que l'humanité, que la justice avouent, pour maintenir une religion unique, source de paix et de prospérité, pour un état, on doit, par le même motif, employer tous les moyens de douceur, de politique et d'équité à étendre de plus en plus la religion dominante; on doit enfin, autant qu'il est possible, se rapprocher de l'unité qui en ce genre, est le dernier degré de la perfection.

Prévenir la multiplicité, la division, la subdivision des cultes, c'est obvier à l'anéantissement de la religion; car tout ce qui divise affaiblit. En ne la considérant que sous les rapports politiques, il est donc évident qu'un gouvernement bien ordonné, doit tendre à l'unité de religion, s'il croit la religion utile au genre humain, utile à sa propre stabilité, et cette opinion a été jusqu'à présent celle de tous les législateurs et de tous les hommes instruits de nos jours et de l'antiquité. Lorsqu'on a une bonne religion, (je parle toujours en politique) veiller à ce qu'elle ne soit pas anéantie ou altérée par des novateurs ambitieux, à ce que sa force et son empire ne soient pas détruits par la discorde, les dissidences, la division, à ce qu'elle affermissse le regne des loix, en dominant sur l'universalité de l'empire; écarter les prédicateurs séditionnaires, les dangereux novateurs, leur défendre de semer dans l'état des germes empoisonnés de dissensions religieuses qui se convertissent en dissensions civiles; c'est un devoir des gouvernements, et non une oppression.

« Tout homme, dit l'économiste, a un droit égal de croire sa religion préférable à celle de tous les autres, et nul homme n'a droit d'exiger qu'un autre se croie en cela moins sage et moins libre que lui. »

Niaiserie, ou ineptie ! niaiserie si l'on prétend dire qu'on n'a pas droit de commander à la pensée; ineptie, si l'on veut dire que tout homme a le droit de prêcher et d'établir telle religion que bon lui semble. Avec une telle liberté, il n'y a pas de gouvernement qui puisse se maintenir.

Celui-ci, outrant la sévérité du christianisme, voudroit entraîner ses prosélytes dans les déserts, et les ravir à la société.

Celui-là prêcherait contre le mariage; un autre releveroit les autels de Vénus, et prétendrait que les plus honnêtes femmes devoient y sacrifier leur pudeur à certaines fêtes qu'il institueroit. Je ne ferai pas l'énumération de toutes les extravagances qui passeroient par la tête des hommes, livrés à une indépendance absolue en ce genre. La confusion qui en résulteroit, n'est pas difficile à pressentir.

Le gouvernement veilleroit, me dira-t-on, sur l'exercice du culte et sur les abus que vous craignez. Le gouvernement est donc obligé d'intervenir quelquefois en matière de culte. Je n'en veux pas davantage. Qui empêche donc qu'il n'intervienne pour établir l'unité,

pour la maintenir, pour y rappeler, pour y ramener tous les gouvernés, pour procurer à l'état, non par la violence, par les tortures, par les confiscations, mais par la justice, la prudence et la douceur, une religion qui domine les passions de tous, s'il se peut, ou de la majorité? Qui osera, si ce n'est un philosophe, donner le nom de tyrannie à ce soin paternel?

J'examinerai dans une autre lettre, s'il est vrai que le gouvernement ne puisse payer le culte d'une telle religion, et s'il doit exiger de ses ministres d'autres déclarations, d'autres promesses, d'autres sermons que ceux qu'il demande au reste des citoyens.

CORPS LÉGISLATIF.
CONSEIL DES ANCIENS.

Séance du 8 floréal.

Nous croyons faire plaisir à nos lecteurs en leur communiquant l'analyse du discours, prononcé par Tronçon-Ducoudray, à la tribune du conseil des anciens, à l'occasion de la signature des préliminaires de la paix.

« Nous avons souvent dit au malheureux qui nous faisoit entendre ses plaintes: *A la paix, à la paix.* Eh bien, nous y voilà! La carrière est fermée pour nos braves défenseurs, mais elle s'ouvre pour nous. Le peuple est affamé de justice, les rentiers, les pensionnaires, sont dévorés de besoin, l'instruction publique est nulle, les nègres sont à réparer, la probité à rappeler, notre législation est un cahos d'inconséquences, de contradictions, d'absurdités, quelquefois aussi de crimes: elle appartient toute entière à ce siècle reculé que nous appelons gouvernement révolutionnaire; que de travaux nous avons à faire! l'enthousiasme qui éclate de toutes parts dans nos places, dans nos spectacles, et sur-tout dans la retraite du pauvre, est pour nous une grande leçon: le peuple souffre. Armons-nous contre tout ce qui cause ses maux.

« La république romaine a frappé, a étonné le monde comme la nôtre; mais ce qui lui a attiré l'admiration de tous les peuples, c'est le spectacle de trois-cents sénateurs, grands par leurs loix, grands par leur caractère. Rendons-nous dignes de les faire oublier; que l'on cite désormais le sénat français, comme l'on cite depuis longtemps le sénat de Rome; élevons-nous à la hauteur des destinées du peuple que nous représentons. Nous n'avons plus et nous ne devons plus avoir aujourd'hui qu'un même but, qu'un même intérêt, celui de combattre tous ses ennemis.

« Quiconque en France a une autre pensée, un autre sentiment, est un insensé ou un perfide. Le nouveau tiers va arriver; il n'est pas possible qu'aucun de ceux qui le composent veuillent autre chose que le gouvernement républicain; rallions-nous donc autour de lui, méprisons toutes les calomnies, et ne voyons que le but.

« Voyez ce jeune guerrier, inconnu il y a 18 mois, et qui fait aujourd'hui l'admiration de l'Europe. Qui lui a concilié l'estime et les éloges de tous les partis? C'est moins sa valeur que la noblesse de caractère qu'il a développée au milieu de ses victoires. Imitons-le: nous avons fait des fautes; sachons les réparer. Que d'amis nous pouvons avoir si nous savons être grands!

(4)
» Et vous, directoire exécutif, comme nous, vous avez commis des erreurs, comme nous, vous avez de grands moyens de les faire oublier. La nation vous doit une partie de sa gloire, vous avez fait une paix honorable, vous avez comprimé les factions; vous avez quelquefois écouté de perfides conseillers; mais le corps législatif ne se laisse pas égarer par la haine: nous avons juré de servir la patrie et non les factions. Mais sachez ne plus gouverner que par les loix, aujourd'hui que la paix rend inutiles toutes les mesures extraordinaires.

» La paix! je crois que cette mémorable époque sera celle de la régénération du peuple français; elle méritera au directoire l'amour et la reconnaissance de tous les citoyens; par elle l'ordre va se rétablir, les malheureux créanciers de l'état vont être secourus; elle va rayer du code de nos loix celles qui le déparent, elle rendra le gouvernement juste et ferme; avec son aide la constitution sera rigoureusement suivie. Je vote pour la résolution »

Séance du 9 floréal.

Le conseil approuve la résolution qui fixe à Draguignan l'administration centrale et les tribunaux du département du Var.

Dans un rapport très-éloquent, Portalis avoit proposé au nom d'une commission, de rejeter la résolution en date du 30 pluviose, concernant les délits de la presse. Murairé étoit inscrit pour combattre cette résolution, dont la discussion étoit à l'ordre du jour. Aucun membre ne se présentant pour la défendre, la résolution est mise aux voix et rejetée à l'unanimité.

C O N S E I L D E S C I N Q - C E N T S .

Séance du 10.

Une commune demande au conseil s'il ne conviendrait pas de répartir entre tous les départemens, le grand nombre de drapeaux qui ont été pris à l'ennemi.

On rit et l'on passe à l'ordre du jour.

Gauthier du Calvados obtient la parole pour une motion d'ordre: La victoire, dit-il, vient de nous donner la paix; mais il ne suffit pas d'avoir la paix au dehors, il faut aussi la fixer parmi nous.

Pour y parvenir, employons utilement les derniers momens qui nous restent: qu'au renouvellement prochain du corps législatif, il ne reste plus de loix anti-constitutionnelles.

C'est en vain que la malveillance s'est attachée d'avance à inspirer des préventions contre nos nouveaux collègues; je suis convaincu qu'ils seront tous animés des mêmes sentimens qui nous dirigent; j'espère qu'ils mériteront aussi l'honneur d'être calomniés par les ennemis de l'ordre; et s'il se trouvoit parmi eux quelque homme timide, croyez qu'il deviendrait bientôt ferme et résolu, en entrant dans cette enceinte, comme on sent augmenter son courage, en entrant dans les grenadiers.

On veut faire la contre-révolution par l'opinion. Eh bien, emparez-vous de l'opinion; que toutes nos loix soient épurées de l'alliage révolutionnaire; que cette salle devienne enfin le temple de la concorde, voilà les moyens que je crois propres à rétablir la paix dans l'intérieur de la république.

Vous avez chargé une commission de vous proposer le rapport de toutes les loix anti-constitutionnelles; je demande qu'elle soit tenue de présenter son travail le 15 de ce mois, et je me fonde:

1°. Sur ce que la constitution doit marcher libre et dégagée de toutes les entraves révolutionnaires.

2°. Sur ce qu'il importe que nos collègues qui vont se retirer dans leurs foyers, puissent emporter avec eux, la douce idée d'avoir concouru à l'abrogation de toutes les loix contraires à l'acte constitutionnel.

Appuyé, s'écrie une foule de membres; la proposition est aussitôt mise aux voix et adoptée, et le conseil ordonne en même tems l'impression du discours de Gauthier.

Merlin (de Thionville) par motion d'ordre: Je viens vous rappeler un des crimes commis sous le régime révolutionnaire. Notre collègue Bazire fut envoyé à la mort, parce qu'il avoit manifesté son horreur contre ce régime de sang; il laisse une femme et des enfans, aujourd'hui réduits à la plus profonde misère; je demande que cette veuve infortunée reçoive les secours qui ont été accordés aux autres veuves des représentans du peuple, morts victimes de la tyrannie.

Adopté.

Dumolard, au nom d'une commission spéciale, fait un rapport sur l'interprétation à donner à l'article XXXII de la constitution.

Cet article exclut de toutes fonctions publiques, pendant vingt ans, le citoyen qui seroit convaincu d'avoir vendu ou acheté son suffrage.

Par qui cette peine sera-t-elle appliquée? emportera-t-elle infamie? Telles sont les deux questions que le rapporteur examine.

Il fait sentir combien il importe au maintien de la liberté, au respect dû à la morale, de marquer du sceau de l'opprobre, le citoyen assez lâche pour vendre, ou assez déhonté pour acheter un suffrage, et d'empêcher ainsi que les élections populaires, ou les jugemens des tribunaux ne deviennent le prix de l'intrigue et de la corruption. La peine à infliger aux coupables, lui paroît donc dans ce cas devoir emporter infamie, et il propose le projet de résolution suivant.

La peine déterminée par l'article XXXII de la constitution, contre ceux qui achètent ou vendent des suffrages, est infamante; les prévenus seront en conséquence, soumis au jury d'accusation et de jugement dans les formes ordinaires.

Le conseil ordonne l'impression et l'ajournement de ce projet.

Rouyer fait ensuite adopter la rédaction de la résolution sur la solde des troupes. Nous en avons déjà donné les dispositions.

L'ordre du jour appelle la discussion sur les postes. Bion présente un projet portant que la poste aux lettres sera mise en régie intéressée, et que les postes aux chevaux seront administrés par les régisseurs de la poste aux lettres, sous les ordres du directoire exécutif.

Après quelques débats, le conseil ajourne la discussion.

J. H. A. FOUJADE-L.